

1. Record Nr.	UNINA9910814104403321
Autore	Hajjami Nabil
Titolo	La responsabilite de proteger // Nabil Hajjami ; preface de Olivier Corten et de Rahim Kherad
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles : , : Bruylant, , [2013] ©2013
ISBN	2-8027-4439-9
Descrizione fisica	1 online resource (920 p.)
Collana	Collection de droit international
Disciplina	341.48
Soggetti	Responsibility to protect (International law)
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di bibliografia	Includes bibliographical references and index.
Nota di contenuto	Couverture; Titre; Copyright; Dans la meme collection; Remerciements; Preface; Sigles et abreviations; Sommaire; Introduction; Partie I. Des incertitudes conceptuelles; Titre I. Recherche sur la definition de la responsabilite de proteger; Chapitre 1. Des ambiguities originelles; Chapitre 2. Des malentendus persistants; Conclusion du titre I; Titre II. Recherche sur « la valeur juridique ajoutee » de la responsabilite de proteger; Chapitre 3. Une nouvelle conception de la souverainete de l'Etat ?; Chapitre 4. Une nouvelle norme de droit international ?; Conclusion du titre II Conclusion de la premiere partie Partie II. Des difficultes operationnelles; Titre III. Une application controversee; Chapitre 5. Des divergences d'interpretation dans la pratique des Etats; Chapitre 6. Des difficultes d'operationnalisation dans la pratique du Conseil de securite; Conclusion du titre III; Titre IV. Une institutionnalisation inachevee; Chapitre 7. Une institutionnalisation limitee dans le cadre des Nations unies; Chapitre 8. Une institutionnalisation contrastee hors du cadre des Nations unies; Conclusion du titre IV; Conclusion de la deuxieme partie; Conclusion generale Addendum Bibliographie; Index alphanbetique; Table des matieres
Sommario/riassunto	La responsabilite de proteger est un concept issu des travaux de la Commission internationale de l'intervention et de la souverainete des Etats (CIISE). Etablie en 2000 a l'initiative du Canada, elle a recherche a

depasser les controverses inherentes aux debats relatifs au « droit d'intervention humanitaire ». Aux fins d'atteindre cet objectif, la Commission a forge un nouveau concept, la « responsabilite de proteger », qui permet de concilier, plutot qu'opposer, les notions de souverainete et d'intervention. Depuis lors, la responsabilite de proteger a fait l'objet de vives controverses en d
